

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à 19 heures 20 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie pour leur séance, sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

Étaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel, Madame FICHET Armelle, Monsieur TREMBLAY Charles, Madame SRIWARAN Lise, Madame MINET-NOTOT Catherine.

ABSENT EXCUSÉ: Monsieur NIOCHE Alexandre,

REPRÉSENTÉ : par M. LAHAYE Thierry

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur COLLIGNON Michel a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de séance du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire passe la parole à Monsieur Thierry LAHAYE pour présenter les aspects budgétaires.

Deux décisions modificatives, à visée strictement comptable, sont nécessaires avant la clôture du budget. Elles visent à un transfert de compte à compte sans impact sur l'équilibre budgétaire.

- **DM n° 6**, concerne un réajustement de comptabilisation du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cette ressource est prévisualisée au budget 2022 et réajustée en fin d'année.

Du compte 7392221 pour 693.00€

Du compte 61558 pour 693.00€

- **DM n°4** concerne la comptabilisation d'une facture en immobilisation sur un compte qui n'avait pas été budgétisé mais inversé dans la régularisation des comptes. Ce qui implique un réajustement et annule et remplace la décision modificative n°4 ainsi que la délibération n°31.

- Compte 231 « immobilisations corporelles » 5 251.25 euros en dépense pour augmentation de crédits
- Compte 2138 « autres constructions » 5251.25 euros en dépense pour diminution de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les deux décisions modificatives proposées.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Une demande d'aide sociale a été transmise à la mairie par une famille résidant sur la commune.

Conformément au principe précédemment acté par le Conseil municipal, après avoir été examinée, cette demande est jugée recevable compte tenu de la situation exceptionnelle présentée. Le Conseil municipal formule donc un avis favorable et propose que le centre communal d'action sociale (CCAS) examine cette demande lors de sa prochaine réunion pour qu'une aide puisse être accordée rapidement.

- 2) Madame Kacimi, directrice de l'école primaire de La Louette, sollicite de la mairie la mise à disposition de la salle des fêtes pour permettre aux élèves d'exercer à l'abris leur activité lorsque le temps ne permet pas de la pratiquer en extérieur. Par ailleurs, elle souhaiterait également pouvoir utiliser le terrain de sport situé en bord de piste cyclable pour exercer les activités nécessitant un espace important.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande concernant la salle des fêtes. Avant de se prononcer sur l'usage du terrain de sport, il examinera les travaux à réaliser préalablement sur le terrain pour le rendre conforme à un usage scolaire.

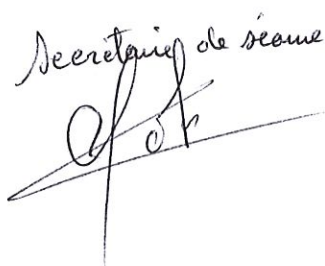
- 3) Monsieur Thierry LAHAYE informe le Conseil municipal que le dossier engagé auprès de l'entreprise Station-e pour l'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques suit normalement son cours. La société passera le dossier en commission de validation le 17 février 2023.

- 4) Monsieur Michel COLLIGNON propose qu'un comité de rédaction soit constitué pour relancer la publication du journal communal pour 2023. Une publication semestrielle pourrait être retenue.

- 5) Monsieur Charles TREMBLAY informe le Conseil municipal qu'il a engagé la refonte totale du site internet de la commune afin d'en accroître la convivialité et la complétude. Ce site sera migré sur un nouveau domaine.

- 6) Le Conseil municipal décide d'accorder une tarification préférentielle aux associations de Saint Hilaire et des proches communes pour la location de la salle polyvalente. Le montant de la location est fixé à 50 € pour une journée d'utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes

Secrétaire de séance


Le Maire,

Stéphane DÈMEULEMEESTER

